RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

BANTZENHEIM, le 22/06/2026

NOTE AUX RIVERAINS

Rues de Bâle, des Sapins, des Prés, des Acacias, des Eglantines

* * * *

Je me rends compte que les informations transmises aux services de la mairie concernant les vignettes n'ont pas été assez claires.
Je n'ai sans doute pas pris le temps d'expliquer suffisamment en détail ce dispositif à notre secrétariat, ce qui a pu entraîner des incompréhensions. Je vous présente mes excuses pour cette confusion.

Je souhaite donc apporter quelques précisions sur son fonctionnement. En cas de contrôle effectué par la gendarmerie ou des Brigades Vertes, la vignette permet simplement d'identifier les véhicules autorisés à circuler dans la zone concernée et d'éviter des contrôles inutiles. Les personnes devant se rendre chez un riverain (famille, visite, enfants à déposer, etc.) ou dans un commerce de la rue pourront bien entendu accéder au secteur. Il leur suffira d'en informer les forces de l'ordre, qui auront été sensibilisées au dispositif et aux différents cas particuliers.

La mise en place de cette vignette a pour objectif de faciliter autant que possible le quotidien des habitants de la rue de Bâle déjà fortement impacté par les désagréments du chantier. Elle vise également à réduire la circulation en la limitant aux seuls riverains des rues concernées par les travaux et de garantir la sécurité des employés intervenant sur le chantier.

Ce dispositif a déjà été mis en œuvre dans d'autres collectivités et a démontré son efficacité. Je le réitère, la partie de la rue de Bâle en travaux n'est pas interdite aux personnes qui doivent s'y rendre pour des raisons personnelles chez les habitants ou les commerces.

Je vous remercie pour votre compréhension et pour votre coopération durant cette période de travaux.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
M. Jean-Marc PILOT
Mairie de Bantzenheim

11 rue du Général de Gaulle - 68490 BANTZENHEIM
Tél. 03 89 26 04 21 - E-mail : mairie@bantzenheim.fr